



RÈGLEMENT DU TRAIL NOCTURNE DES LACS DU BOIS DE L'ÉPINAY 2026

1 / GÉNÉRALITÉS :

Le TRAIL NOCTURNE DES LACS DU BOIS DE L'ÉPINAY est une épreuve de Trail Running organisée par l'association :

Des Jeunes Sapeurs Pompiers de Forges-les-eaux
Place des pavillons CIS Forges
76640 Forges les eaux

2 / LIEU :

L'épreuve se déroule Autour des lacs de l'Andelle à FORGES-LES-EAUX et dans le bois de l'Épinay.

3 / CONDITIONS DE PARTICIPATION :

3a / notre événement est ouvert à toutes personnes, homme ou femme des catégories Junior, Espoir, Senior et Vétéran.

3b / Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

– titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve. Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2025-2026.

– ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.

3c / Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre le numéro de PPS (parcours prévention santé) fourni par la FFA en ligne (valable 1 an maintenant / comprenant la date de l'événement) dont le dossier à remplir est disponible sur la plateforme d'inscription

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune Inscription ne sera validée si la preuve n'est pas faite de l'existence du PPS ou de la Licence.

4 / INSCRIPTIONS :

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « annulation » et pour raison médicale (sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif)

5 / DROITS D'INSCRIPTIONS :

Le prix d'inscription est fixé :

25 € par personne pour le Trail Nocturne 21 km

17 € par personne pour le Trail Nocturne 10 km

11 € par personne pour la randonnée nocturne 8km

1€ par dossard sera reversé à l'Oeuvre Des Pupilles des sapeurs pompiers de France ! La remise du chèque sera effectuée avant le départ de la course en présence des coureurs.

Le tarif d'inscription comprend : Un dossard, un cadeau d'accueil (manchette TNLBE), le ravitaillement final, le chronométrage électronique pour les trails, et une médaille finisher souvenir en bois pour tous les participants !

Ouverture des inscriptions le 14 juillet à 10h00 via « Normandie Course à pied »
Promotion de 3€ lors des 48h après le début des inscriptions puis tarif normal ensuite.

Tarif majoré de 3€ pour les inscriptions trail après le 15 octobre !

6 / BONNE CONDUITE :

Nous serons particulièrement vigilants et prononcerons une mise hors course immédiate en cas de jets de débris, emballages en tout genre, hors des poubelles prévues à cet effet ; de comportement agressif, irrespectueux envers des riverains et/ou des bénévoles ; de comportement anti-sportif ou mettant en jeu la sécurité des autres concurrents.

7 / SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE :

Un poste de secours sera implanté sur le site de départ, tenu par un médecin et des sapeurs pompiers. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

-en se présentant au poste de secours,

-en demandant à un autre coureur ou à toute personne de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes sont en particulier habilités à :

-mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve pour préserver sa santé.

-faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

-faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le poste, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement » N° 112).

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

8 / DISTANCE ET PARCOURS:

Le parcours du Trail 10 km est 100% en forêt dans le bois de l'épinay et autour des lacs.

Le parcours du Trail 21 km emprunte le parcours du Trail 10km puis une boucle supplémentaire exclusivement en forêt. Parcours 100% nature donc cette année encore grâce à l'accord des propriétaires des parcelles privées !

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible, les participants ont l'obligation de suivre l'itinéraire et de parcourir l'intégralité à pied!

Les parcours seront balisés et jalonnés avec des jalons réfléchissant sur l'ensemble des parcours et des flèches directionnelles pour les changements de directions.

Les participants s'engagent à ne pas revenir s'entraîner sur les parcelles privées en dehors de l'autorisation faite pour le TNLBE !!!

9 / CHRONOMÉTRAGE:

Les coureurs seront équipés d'une puce électronique au verso de leurs dossards gérés par Smil'Events27.

10 / DOSSARDS:

La distribution des dossards se fera en plusieurs temps :

- à la boutique partenaire ODRUN à Rouen le mercredi 04 novembre de 12h à 19h00.
- à la boutique Activ'Run à Neufchâtel en Bray le jeudi 05 novembre de 10h à 19h00.
- à l'Office de tourisme de Forges-Les eaux le vendredi 06 novembre après midi et samedi matin 07 novembre 2025.
- au village départ créé spécifiquement pour l'occasion sur l'esplanade des lacs de l'Andelle à Forges-les-eaux

L'accueil du village départ/arrivée sera ouvert à partir 14h00, le retrait des dossards sera possible jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course !

Un dossard sera remis individuellement à chaque coureur, celui-ci doit être visible en permanence pendant la course.

11 / DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

17h45 -> départ du Trail Nocturne 21 km

18h15 -> départ du Trail Nocturne 10 km

18h30 -> départ Randonnée Nocturne 8 km

21h30 / Arrivée du dernier participants

21h30 / Cérémonie protocolaire des podiums

12 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES:

Le classement officiel sera disponible sur internet via Smil'Events27.

Chaque course récompensera les 3 premiers hommes et 3 premières femmes. Il n'y aura pas de récompense selon les catégories d'âge.

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE :

Pour les deux distances de trail (21 km et 10km)

- les 3 premiers Homme Scratch
- les 3 premières Femme Scratch
- Challenge Pompiers récompensant les 3 premières casernes
- Challenge Sponsor récompensant les 3 premières équipes partenaires
- Challenge du Club le plus représenté sur l'événement.

Les récompenses seront remis uniquement aux participants encore présents lors de la cérémonie.



12 / MATÉRIEL OBLIGATOIRE ou Recommandé :

Chaque participant doit avoir sur lui absolument :

- Une lampe frontale ou pectorale pour s'éclairer pendant son déplacement de nuit en forêt,
- Un téléphone portable pour appeler le poste de secours si besoin. 📞
- Une réserve d'eau suffisante et une petite quantité d'alimentation pour effectuer la course,

(ravitaillement complet à l'arrivée et non sur le parcours)

Nous vous recommandons également d'avoir :

- Un élément réfléchissant pour être bien visible. 
- des chaussures adaptées au Trail ou à la randonnée car il y aura sans doute des passages boueux... 
- Une couverture de survie.

13 / ASSURANCES

L'association des jeunes sapeurs-pompiers de Forges-les-eaux est, conformément à la loi, assurée en responsabilité civile, cependant ces garanties ne peuvent se substituer à l'assurance individuelle dont chaque participant doit être titulaire. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

En cas d'annulation de l'événement en raison de force majeure (alerte sur les conditions météo, décision de la préfecture...), l'équipe d'organisation essaiera de reporter l'événement à une date ultérieure si possible en fonction de la disponibilité des prestataires. Dans tout les cas, il n'y aura pas de remboursement des inscriptions car les frais d'organisation seront déjà réglés en amont de l'événement.

14 / UTILISATION D'IMAGES :

L'inscription à l'événement trail nocturne des lacs du bois de l'Epinais (course et actions associées) implique l'acceptation de tout concurrent de l'utilisation de son image comme suit :
« J'autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

15 / CNIL: Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

16 / ENGAGEMENT CONTRACTUEL :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.